



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9588^e séance

Mardi 26 mars 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yamazaki.	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Jarraud-Darnault/M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Persaud
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Hier, la délégation française, lors de la discussion sur la séance du Conseil de sécurité que nous avions demandée pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie, a créé un précédent du point de vue de la procédure en insistant pour que le Conseil prenne toutes les décisions concernant la tenue de séances exclusivement en salle. À l'initiative de la France, cette question a fait l'objet d'un vote de procédure, bien que la présidence japonaise ait annoncé cette séance et qu'elle ait été inscrite au programme de travail provisoire du Conseil. Toutefois, en salle, la présidence n'a pas été en mesure de confirmer sa décision.

En outre, hier, la France et, de manière générale, la « *troïka* » occidentale des membres permanents du Conseil ont essentiellement refusé de permettre à un membre du Conseil de demander la tenue d'une séance qui, comme je l'ai dit, avait déjà été annoncée et qui, je le note, ne portait pas sur un sujet ne relevant pas de la compétence du Conseil mais sur la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales » (voir S/PV.9587). Ce n'est pas la question inscrite à l'ordre du jour qui leur déplaisait, sur laquelle la présidence japonaise nous a finalement contraints à voter, mais le sujet même de la séance. Pour une raison qui nous échappe, nous avons voté sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Nous reviendrons plus en détail sur ce point. Pour l'heure, compte tenu du précédent créé par la France, et afin d'éviter tout malentendu, nous sommes d'avis que les décisions concernant la tenue des séances doivent être prises directement au début de chacune d'entre elles. La question logique serait de savoir si les membres du Conseil de sécurité sont favorables ou non à la tenue d'une séance. Bien entendu, nous préfererions que la présidence formule de cette manière la question soumise à un vote de procédure. Il est important de veiller à ce que personne ne s'y oppose, comme ce fut le cas de la France hier. Toutefois, après le précédent négatif d'hier, où la présidence a refusé de formuler la question de cette manière, nous ne pouvons compter pas là-dessus à l'heure actuelle. C'est pourquoi nous demandons un vote de procédure aujourd'hui pour au moins adopter l'ordre du jour de cette séance. Cela nous permettra de prendre une décision dans le strict respect de la procédure, tout comme le souhaitent nos collègues

français. Il est important d'éviter le deux poids, deux mesures et toute divergence d'interprétation. Si ces questions se sont posées hier à propos de la séance demandée par la Russie, nous devons veiller à ce que ce ne soit pas le cas aujourd'hui. Nous procéderons ainsi tant que nous ne serons pas parvenus à un accord sur un *modus operandi* normal.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante de la France a demandé la parole.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Je souhaiterais réagir à quelques points qui ont été annoncés à l'instant par le représentant de la Fédération de Russie. Il a été précisé que la France avait créé un précédent négatif. Je pense que ce n'est absolument pas le cas, la Fédération de Russie ayant déjà eu recours à des votes de procédure en matière de tenue de séances du Conseil de sécurité. Je tenais à le rappeler. Ensuite, je souhaiterais également rappeler qu'il ne s'agit pas de faire en sorte que toutes les décisions concernant l'ordre du jour soient prises en salle, mais bien les décisions sur lesquelles l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une discussion consensuelle. Ma délégation ainsi que d'autres délégations ont énoncé à plusieurs reprises, depuis le début du mois de mars, que la séance qui avait été proposée hier (voir S/PV.9587) ne correspondait pas aux souhaits des membres du Conseil. Je tenais à faire ces précisions.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La demande d'un membre du Conseil de tenir une séance du Conseil sur le sujet requis par ce membre ne fait pas l'objet d'une discussion consensuelle. Je souhaite le rappeler à la représentante de la France. En tout état de cause, je pense que ce n'est pas le moment de débattre des questions de procédure. Nous y reviendrons, comme je l'ai dit. Je demande maintenant un vote de procédure sur l'adoption de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de la demande formulée par la Fédération de Russie et des observations faites par les membres du Conseil, j'ai l'intention de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire. Je vais maintenant le mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour.

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Avant de passer au rapport, je tiens à saluer le message important envoyé hier par le Conseil de sécurité avec l'adoption de la résolution 2728 (2024). Nous avons besoin d'un cessez-le-feu maintenant. Nous avons besoin que tous les otages soient libérés maintenant. La souffrance doit cesser.

Le présent rapport est le vingt-neuvième rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Il porte sur la période allant du 8 décembre 2023 au 18 mars. La résolution exige qu'Israël arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Néanmoins, les activités de colonisation se sont poursuivies et intensifiées.

Au total, quelque 4 780 unités de logement ont été proposées ou approuvées dans les colonies de la zone C en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est. Parmi celles-ci, le Haut Comité de planification a proposé de construire environ 3 420 unités de logement dans trois colonies de Cisjordanie occupée, dont 2 400 dans la colonie de Maalé Adoumim, le 6 mars. En outre, 580 autres unités de logement ont été approuvées dans deux plans concernant la zone C, à Revava et Mevo'ot Yericho. À Jérusalem-Est occupée, 700 unités de logement ont été proposées et approuvées dans la colonie de Givat Hashaked. Qui plus est, des appels d'offres pour environ 430 unités de logement ont été annoncés pour des colonies de la zone C en Cisjordanie.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes, invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement

impossible d'obtenir pour les Palestiniens, ont démolé, saisi ou forcé des personnes à démolir 300 structures, déplaçant 314 personnes, dont 137 enfants. Seize de ces structures avaient été financées par des donateurs. Comme pendant les périodes précédentes, 35 Palestiniens, y compris 17 enfants, ont quitté leurs communautés de Cisjordanie, invoquant la violence et le harcèlement des colons et les pertes de pâturages.

La résolution 2334 (2016) demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction. Malheureusement, le conflit dévastateur à Gaza se poursuit, parallèlement à la violence quotidienne en Cisjordanie occupée.

À Gaza, selon le Ministère gazaouite de la santé, du 8 décembre au 18 mars, au moins 14 550 Palestiniens ont été tués, dont environ 4 200 femmes et 6 000 enfants, et au moins 27 800 personnes ont été blessées. Cela porte le bilan total recensé par le Ministère de la santé depuis le 7 octobre 2023 à plus de 31 790 Palestiniens tués, dont une majorité seraient des femmes et des enfants.

Selon des sources israéliennes, sur les quelque 250 personnes prises en otage le 7 octobre, 134 sont toujours retenues captives. Des sources israéliennes font également état de plus de 1 461 Israéliens et ressortissants étranger tués par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens, dont au moins 338 femmes, 37 enfants et 633 membres des forces de sécurité, depuis le 7 octobre inclus.

Les hostilités sont restées intenses dans toute la bande de Gaza, Israël menant des frappes aériennes, terrestres et maritimes qui ont fait des dizaines de milliers de victimes, provoqué des déplacements massifs de civils et des destructions considérables, y compris d'infrastructures civiles. Le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ont continué à détenir des civils en otage, à lancer des attaques contre les forces israéliennes et à tirer sans discernement des roquettes en direction d'Israël.

Les opérations israéliennes à Khan Younès se sont poursuivies, poussant des dizaines de milliers d'autres Palestiniens, y compris ceux déjà déplacés à plusieurs reprises, vers Rafah, où les frappes aériennes se sont intensifiées et où l'on craint une opération militaire israélienne de grande envergure. Les combats ont de lourdes conséquences sur les hôpitaux qui fonctionnent encore à Gaza. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont déclaré que leurs opérations visaient les combattants et le matériel du Hamas, ainsi que les réseaux de tunnels et d'autres installations utilisées à des fins militaires, y compris dans ou sous les infrastructures civiles.

L'ordre public est en train de s'effondrer rapidement à Gaza alors que le désespoir s'accroît. Le 29 février, plus de 100 Palestiniens ont été tués et plusieurs centaines d'autres blessés dans une attaque impliquant les forces israéliennes menée au cours d'une opération de livraison d'aide coordonnée par Israël dans le nord de la bande de Gaza. Depuis la mi-janvier, au moins 26 attaques ont été perpétrées contre des personnes se trouvant à des points de distribution d'aide. Il a été fait état d'attaques répétées contre des établissements de santé de la bande de Gaza, qui ont coûté la vie à des membres du personnel de santé, à des patients et à des personnes déplacées qui y avaient cherché refuge.

Le 15 mars, le Cabinet du Premier Ministre a annoncé avoir approuvé les plans d'une opération militaire israélienne à Rafah, y compris des mesures visant à évacuer les civils des zones de combat.

Au cours de la période considérée, 39 membres du personnel des Nations Unies ont été tués à Gaza, ce qui porte à 171 le nombre total de membres du personnel des Nations Unies tués depuis le 7 octobre 2023.

Pendant ce temps, la violence en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, s'est poursuivie à un niveau alarmant, avec 159 Palestiniens, dont deux femmes et 43 enfants, tués par les forces de sécurité israéliennes lors d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'échanges de tirs, de frappes aériennes, de manifestations et d'autres incidents. Un Palestinien a été tué par des colons israéliens et un autre a été tué soit par les forces israéliennes, soit par des colons. Au total, 1 150 Palestiniens ont été blessés, dont 240 par inhalation de gaz lacrymogène et 394 par des tirs à balles réelles.

Selon des sources israéliennes, 10 Israéliens, dont deux femmes, un enfant et trois membres des forces de sécurité, ont été tués et 74 autres ont été blessés par des Palestiniens lors d'attaques à l'arme à feu, à l'arme blanche et à la voiture-bélier, ainsi que par des jets de pierres et de cocktails Molotov et dans d'autres incidents. Les forces de sécurité israéliennes ont procédé en Cisjordanie occupée à 1 937 opérations de perquisition et d'arrestation, lesquelles ont abouti à l'arrestation de 2 119 Palestiniens, dont au moins 72 enfants. Israël maintient actuellement au moins 3 558 Palestiniens en détention administrative.

Les attaques mortelles survenues au cours de la période considérée sont trop nombreuses pour être toutes énumérées, mais je voudrais tout de même en souligner quelques-unes. La plupart des Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans le cadre d'opérations israéliennes menées en zone A, y compris

lors d'échanges de tirs ultérieurs avec des Palestiniens armés, marqués par l'utilisation d'armes de plus en plus meurtrières. Six Palestiniens, dont un âgé de 14 ans, ont notamment été tués lors de ces incidents, le 8 décembre, dans le camp de réfugiés de Faraa, à Toubas ; 11 autres ont été tués, dont trois enfants, au cours d'une opération israélienne de trois jours et des affrontements armés qui ont suivi, du 12 au 14 décembre, à Jénine ; quatre Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués dans le camp de réfugiés de Toulkarm, et cinq autres ont été tués dans le camp de réfugiés de Balata, à Naplouse, le 17 janvier. Le 30 janvier, à l'intérieur d'un hôpital de Jénine, les forces de sécurité israéliennes ont tué trois Palestiniens, y compris un patient. Les FDI ont déclaré qu'ils préparaient une attaque contre des Israéliens. Le 4 mars, un jeune de 16 ans a été tué dans le camp de réfugiés d'Amaari, lors de la plus grande opération israélienne menée à Ramallah et dans ses environs depuis des années.

La violence liée aux colons s'est poursuivie, avec notamment plusieurs attaques enregistrées dans la vallée du Jourdain, où les communautés d'éleveurs risquent d'être déplacées. Le 28 février, les autorités israéliennes ont prolongé de trois mois la détention administrative d'un éminent colon. La violence des Palestiniens contre les Israéliens s'est également poursuivie sous forme de fusillades en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël. Trois Israéliens ont été tués près d'Ashdod le 16 février ; un autre a été tué le 22 février, près de la colonie de Maalé Adoumim, lors d'une attaque à l'arme à feu contre des voitures ; et le 29 février, deux autres, dont un jeune de 16 ans, ont été tués près de la colonie d'Éli. Malgré certaines restrictions, le 15 mars, des milliers de fidèles musulmans ont participé à la prière du vendredi du ramadan dans la vieille ville de Jérusalem. Seuls des affrontements minimes ont émaillé la prière.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Néanmoins, ces actes se sont poursuivis. Cent jours après l'attaque du 7 octobre 2023, un haut responsable du Hamas a célébré cet acte et a promis de le répéter, le qualifiant de « modèle réduit de la guerre de libération finale ». Avant le début du ramadan, le Hamas a également appelé les Palestiniens de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, à intensifier les affrontements avec Israël. Plusieurs responsables israéliens ont appelé à la « migration volontaire » des Palestiniens de Gaza et à la réimplantation de colonies dans la région, et un ministre a publié sur les médias sociaux un message dans lequel il déclare qu'Israël « devrait les y contraindre jusqu'à ce

qu'ils disent le vouloir. Il faut continuer de faire pression sur eux, en recourant à la force, à la famine [et] à des conditions difficiles ». Un membre israélien de la Knesset a appelé Israël à « occuper, annexer, détruire toutes les maisons [de Gaza], construire des quartiers vastes et spacieux, et de grandes colonies de peuplement ».

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité renouvelle l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient demandant l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Les tendances négatives se sont poursuivies. À Gaza, les conséquences humanitaires des hostilités sont cataclysmiques et s'aggravent de jour en jour. Le nombre de personnes déplacées s'élève à près de 1,7 million, dont près d'un million ont trouvé refuge à Rafah. Selon l'analyse la plus récente réalisée au titre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, plus d'un million de personnes à Gaza risquent de connaître des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire d'ici la fin du mois de mai et la famine est imminente dans la partie nord de la bande de Gaza. Des morts causées par la famine ont d'ailleurs déjà été signalées. La plupart des gens n'ont pas accès à une alimentation adéquate, à l'eau potable ou à des services d'assainissement efficaces, et le système de santé est ravagé.

Les niveaux d'accès humanitaire et de sécurité des travailleurs humanitaires demeurent alarmants, ce qui a des répercussions négatives sur l'intervention humanitaire, sans parler des contraintes opérationnelles et des limitations dans l'acheminement de l'aide. Les refus israéliens quasi quotidiens et les retards dans la coordination des mouvements, y compris les détentions de travailleurs humanitaires et l'inefficacité des mécanismes de déconfliction, ainsi que le refus d'approuver du matériel de communication et des véhicules blindés adéquats, rendent les opérations humanitaires extrêmement dangereuses. Les convois d'aide continuent de faire l'objet d'attaques, et doivent composer avec des routes endommagées et des débordements de foules, dans un contexte de vide sécuritaire. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise en place d'un corridor maritime depuis Chypre, avec l'arrivée d'un premier envoi le 15 mars, ainsi que l'ouverture d'un point d'accès dans le nord de la bande de Gaza.

Le 29 décembre 2023, la République sud-africaine a introduit une instance contre Israël devant la Cour internationale de Justice concernant des violations alléguées, dans la bande de Gaza, des obligations qui incombent à Israël en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le 26 janvier, la Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance en indication de mesures conservatoires dans cette affaire.

Le 29 janvier, le Premier Ministre palestinien Shtayeh a annoncé un programme de réforme de l'administration visant à améliorer l'application du principe de responsabilité, à réduire les déficits, à augmenter les recettes et à moderniser les services. À la suite de la démission du Premier Ministre Shtayeh, le Président Abbas a annoncé, le 14 mars, la nomination de Mohammad Mustafa comme Premier Ministre désigné.

Le 29 février, conformément à un accord conclu entre la Norvège, Israël et l'Autorité palestinienne, cette dernière a commencé à recevoir les recettes douanières qu'Israël perçoit en son nom. Les recettes excluent un montant que, selon Israël, l'Autorité palestinienne transfère à Gaza et dont les parties ont convenu qu'il serait conservé dans un fonds fiduciaire en Norvège. La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne reste néanmoins extrêmement précaire, avec des taux de chômage et de pauvreté qui montent en flèche, dans un contexte de restrictions accrues à la circulation. Des discussions interpalestiniennes ont eu lieu à Moscou les 1^{er} et 2 mars.

Au cours de la période considérée, Israël a communiqué des informations selon lesquelles 12 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) auraient été impliqués dans les attaques du 7 octobre 2023. Les contrats de travail des membres du personnel en activité ont été résiliés, et le Secrétaire général a immédiatement ouvert une enquête interne, qui a donné lieu à un rapport intérimaire. Il a également désigné un groupe d'examen indépendant qui s'est rendu en Israël et en Palestine en mars afin de déterminer si l'Office fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir sa neutralité, et de donner suite aux allégations de manquements graves.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité demande à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Le 7 mars, le Gouvernement norvégien a publié une déclaration dans laquelle il souligne que « les entreprises norvégiennes doivent être conscientes que, en menant des activités économiques ou financières dans les colonies de peuplement israéliennes en violation du droit international, elles risquent de contribuer à des violations du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme ». Toujours dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil invite toutes les parties à continuer, entre autres choses, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles. Dans le contexte des hostilités actuelles à Gaza, les médiateurs internationaux

et les parties ont poursuivi des négociations intenses afin de formuler un accord pour la libération des otages et l'instauration d'un cessez-le-feu.

Le 1^{er} février, les États-Unis ont publié un décret imposant des sanctions aux personnes qui portent atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Cisjordanie. Des sanctions supplémentaires visant deux avant-postes de colonie et des colons ont été annoncées le 14 mars. Au total, sept colons israéliens ont été frappés de sanctions en vertu de ce décret. Par la suite, le Royaume-Uni, la France et la Nouvelle-Zélande ont aussi annoncé des sanctions contre des colons. Le 23 février, renouant avec la politique des États-Unis annoncée en décembre 2016, le Secrétaire d'État américain a déclaré que les États-Unis considéraient les colonies de peuplement israéliennes comme « incompatibles avec le droit international ».

Le 4 mars, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a publié un rapport dans lequel elle conclut qu'il existe des motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles liées au conflit ont été commises en de multiples endroits lors des attaques du 7 octobre 2023 en Israël. Elle y ajoute que des informations claires et convaincantes indiquent que des violences sexuelles ont été commises contre des otages et qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les personnes encore en captivité subissent toujours de telles violences. Si la vérification n'aurait pas été dans le cadre de la visite effectuée en Cisjordanie occupée, la Représentante spéciale a déclaré avoir reçu des informations faisant état de diverses formes de violence sexuelle, de harcèlement sexuel et de menaces de viol contre des Palestiniennes et des Palestiniens dans des lieux de détention, lors de descentes à leur domicile et aux points de contrôle en Cisjordanie.

Pour terminer, je voudrais faire part des observations du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2334 (2016).

« Premièrement, je condamne une fois de plus les effroyables attaques armées perpétrées par le Hamas et d'autres groupes le 7 octobre 2023. Rien ne saurait justifier ces actes de terreur. Les otages restants doivent être libérés immédiatement et sans condition. Pendant leur captivité, les otages doivent être traités humainement et autorisés à recevoir des visites et de l'aide de la part de la Croix-Rouge. Je suis horrifié par les conclusions de la Représentante spéciale Patten concernant le recours à la violence sexuelle lors des attaques du 7 octobre 2023 et les violences sexuelles commises contre des otages,

dont il est probable qu'elles se poursuivent. Tous les auteurs de tels actes doivent faire l'objet de poursuites en bonne et due forme et être amenés à répondre pleinement de leurs actes. Tandis que les hostilités se poursuivent, je réaffirme que rien ne justifie de commettre des actes de terreur ou des meurtres, mutilations et enlèvements délibérés de civils et de personnels protégés, pas plus que de recourir à la violence sexuelle contre eux. L'utilisation de boucliers humains et les tirs aveugles de roquettes vers des centres de population israéliens constituent des violations du droit international humanitaire et doivent cesser totalement.

Deuxièmement, je suis atterré par le nombre de morts et l'ampleur des destructions et des souffrances humaines que provoque la campagne militaire d'Israël à Gaza, où les civils sont tués à un rythme sans précédent. Je condamne le meurtre de milliers de civils à Gaza, dont une majorité seraient des femmes, des enfants et des personnels protégés.

Rien ne peut justifier d'infliger un châtiment collectif au peuple palestinien. Je suis préoccupé par des faits qui pourraient être constitutifs de violations du droit international humanitaire, notamment le non-respect des exigences de distinction, de proportionnalité et de précaution dans les attaques. Je rappelle qu'ordonner le déplacement massif de la population gazaouite sans veiller à ce que ses besoins humanitaires de base puissent être satisfaits soulève de sérieuses inquiétudes quant au respect des obligations juridiques applicables. L'entrée de fournitures humanitaires est très en deçà des besoins. Les hôpitaux doivent être respectés et protégés par toutes les parties et ne doivent jamais devenir des champs de bataille. Le droit international humanitaire ne peut pas s'appliquer de manière sélective. Il vaut pour toutes les parties, à tout moment, et l'obligation de le respecter n'est pas conditionnée par la réciprocité. Je pleure les agents des Nations Unies qui ont été tués à Gaza. Leur courage et leur dévouement ne seront pas oubliés. L'inviolabilité des locaux de l'Organisation doit être respectée à tout moment.

Il faut immédiatement remédier aux conditions auxquelles les plus de 1,7 million de personnes déplacées au sein d'un espace de plus en plus restreint à Gaza sont confrontées et qui menacent jusqu'à leur vie. Je suis extrêmement préoccupé par le cauchemar que pourrait représenter le déplacement de plus

d'un million de personnes si Israël ne renonce pas à son projet d'opération terrestre à Rafah. En outre, les experts mondiaux les plus éminents en matière d'insécurité alimentaire affirment, documents à l'appui, que la famine est imminente dans la partie nord de Gaza. Les Palestiniens de Gaza endurent une faim et des souffrances effroyables. J'appelle Israël à s'acquitter des obligations qui lui fait le droit international, notamment en autorisant et en facilitant un accès humanitaire rapide et sans entrave à Gaza et dans toute la bande. L'ONU et ses partenaires humanitaires doivent être en mesure d'acheminer l'aide en toute sécurité. Cela signifie que les emplacements et les personnels humanitaires, ainsi que les déplacements y afférents, doivent être protégés plus efficacement et que l'ONU doit pouvoir disposer de l'équipement requis pour accroître la sécurité du personnel.

Je salue l'ouverture d'un couloir maritime pour livrer par voie de mer un surcroît d'aide humanitaire cruellement nécessaire, mais je réaffirme que, pour acheminer l'aide à l'échelle requise, rien ne peut remplacer les voies terrestres.

Je renouvelle mon appel à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et j'exhorte toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord qui permettra d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire nécessaire et de libérer tous les otages. Je suis en contact permanent avec toutes les parties prenantes pour atteindre ces objectifs et je me tiens prêt à accompagner la mise en œuvre d'un accord. Je salue les efforts déployés, notamment par l'Égypte, les États-Unis et le Qatar pour parvenir à un accord.

Je suis vivement préoccupé par les violences et le bilan humain qui ne faiblissent pas en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël. Les opérations de sécurité israéliennes intensives et les échanges de tirs nourris avec des Palestiniens armés font de plus en plus de victimes et déciment nombre de camps de réfugiés en Cisjordanie. Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque c'est absolument inévitable pour protéger des vies. J'appelle Israël à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment en ce qui concerne l'usage proportionnel de la force, et à veiller à ce que des enquêtes approfondies, indépendantes et rapides soient menées sur tous les cas indiquant un possible usage excessif de la force, en faisant en sorte ce que les responsables rendent des comptes.

Je suis alarmé par les attaques menées par des colons israéliens contre des Palestiniens, y compris à proximité des forces de sécurité israéliennes. J'exhorte Israël, Puissance occupante, à prendre immédiatement des mesures pour honorer son obligation, en vertu du droit international, de protéger la population palestinienne contre tous les actes ou menaces de violence. Je prends note des mesures annoncées par plusieurs membres du Conseil et d'autres États contre les colons extrémistes. Les attaques menées par des Palestiniens contre des Israéliens doivent cesser elles aussi. Tous les auteurs de ces actes devront en répondre.

Dans l'esprit du mois sacré de ramadan, j'insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il est impératif de respecter le statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem, en tenant compte du rôle historique particulier de gardien des lieux saints de Jérusalem dévolu au Royaume hachémite de Jordanie. Je constate que les prières sur les Lieux saints ne se sont accompagnées que de rares affrontements jusqu'ici et je me félicite de tous les efforts déployés pour préserver le calme. Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles d'aggraver les tensions en cette période délicate.

Je reste profondément préoccupé par les incessantes activités israéliennes de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Cette expansion perpétuelle des colonies, ainsi que des avant-postes, renforce toujours plus l'occupation, tout en entravant lourdement l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination. Je réaffirme que toutes les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international.

La démolition et la confiscation de structures palestiniennes, y compris de projets humanitaires financés par la communauté internationale, s'accompagnent de nombreuses violations des droits humains et font craindre un transfert forcé. J'appelle le Gouvernement israélien à mettre fin à cette pratique, conformément à ses obligations internationales, et à permettre aux communautés palestiniennes de construire et de répondre à leurs besoins en matière de développement. Je suis préoccupé par les multiples incidents lors desquels des hauts fonctionnaires se sont livrés à de dangereux actes de provocation ou d'incitation et à des discours incendiaires, qui doivent être rejetés par tous.

Je juge encourageantes les mesures prises par l'Autorité palestinienne pour attester sa volonté de réforme, et je me félicite de la mise en œuvre de l'accord facilité par la Norvège et accepté par Israël et l'Autorité palestinienne, qui permet les transferts de recettes à l'Autorité. L'économie et la situation budgétaire palestiniennes restent néanmoins en crise, ce qui menace la survie de l'Autorité palestinienne. Je demande instamment à la communauté internationale d'accorder une aide budgétaire immédiate à l'Autorité palestinienne, et j'incite l'Autorité palestinienne à continuer de procéder à des réformes cruciales.

Je suis atterré par les allégations selon lesquelles 12 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) auraient participé aux attaques du 7 octobre 2023. Ces allégations font l'objet d'une enquête indépendante et minutieuse, et un examen de la neutralité de l'UNRWA est également en cours. Je souligne que l'UNRWA reste l'épine dorsale de l'intervention humanitaire de l'ONU à Gaza. L'Office reste indispensable et irremplaçable ; il est à la fois une bouée de sauvetage pour des millions de réfugiés palestiniens et un maillon critique de la stabilité régionale. Je me félicite que certains donateurs aient recommencé à le financer et je continue d'appeler tous les donateurs à reprendre leurs contributions, car la continuité des opérations de l'UNRWA doit être garantie.

L'énormité des défis humanitaires, sécuritaires et politiques auxquels nous sommes confrontés exige une réponse immédiate, créative et collective. Il nous faut remédier d'urgence à la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Je regrette que, en dépit d'efforts diplomatiques intenses, aucun accord n'ait été conclu concernant un cessez-le-feu et la libération des otages.

Il est également important d'appuyer les efforts faits pour consolider l'Autorité palestinienne et lui permettre de gouverner effectivement la totalité des territoires palestiniens occupés. En fin de compte, une solution durable pour Gaza et, plus globalement, le conflit israélo-palestinien ne peut être que politique. Il est impératif de mettre en place les conditions nécessaires à l'établissement d'un cadre politique concerté qui puisse définir des mesures tangibles et irréversibles pour mettre fin à

l'occupation et parvenir à la solution des deux États, Israël et la Palestine, dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des résolutions des organes de l'ONU, des accords antérieurs et du droit international, avec Jérusalem comme capitale des deux États ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Hier, nous nous sommes abstenus dans le vote sur une résolution du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu à Gaza jusqu'à la fin du ramadan ainsi qu'à la libération de tous les otages. Nous avons toujours dit clairement que nous appuyions un cessez-le-feu dans le cadre d'un accord sur les otages. Étant donné que le texte final ne contenait pas les termes que nous jugeons essentiels, comme une condamnation du Hamas, nous n'avons pas pu l'appuyer. Cependant, dans la mesure où il reflète fidèlement notre point de vue selon lequel un cessez-le-feu et la libération des otages sont indissociables, nous nous sommes abstenus dans le vote.

Comme les membres du Conseil le savent, les États-Unis sont impliqués dans des efforts sur le terrain, avec l'Égypte et le Qatar, pour obtenir la libération des otages dans le cadre d'un cessez-le-feu. Ces mesures, et d'autres détaillées dans le projet de résolution déposé par les États-Unis la semaine dernière (S/2024/239), sont autant d'éléments qui, selon nous, auraient dû pouvoir être approuvés par le Conseil de sécurité. Nous regrettons que la Russie et la Chine aient choisi de cyniquement entraver l'action du Conseil. Nous regrettons également que la résolution d'hier (résolution 2728 (2024)) déposée par les 10 membres élus du Conseil de sécurité n'ait pas condamné l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023 et ses violences sexuelles. Il n'y a aucune excuse – je le répète, aucune excuse – justifiant l'absence de condamnation du terrorisme du Hamas par le Conseil de sécurité. Le Conseil doit condamner le Hamas.

Comme nous le savons tous, et comme plusieurs membres du Conseil l'ont souligné hier (voir S/PV.9586) dans leurs observations, une résolution n'est qu'une étape vers un cessez-le-feu et la libération des otages. Pour atteindre ces objectifs, nous devons déployer des efforts diplomatiques sur le terrain. Les États-Unis continuent

de travailler avec l'Égypte, le Qatar et Israël. Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État Blinken, une proposition solide est sur la table. Nous devrions tous faire pression sur le Hamas pour qu'il accepte cet accord sans délai.

Les États-Unis continuent également d'œuvrer à l'augmentation de l'aide humanitaire à Gaza, car l'aide apportée aux civils dans le besoin est insuffisante. La réalité est que des enfants meurent de faim à Gaza parce que l'aide humanitaire ne peut pas leur parvenir. Les enfants ne devraient pas mourir de malnutrition, que ce soit à Gaza, ou partout ailleurs. La totalité de la population de Gaza est confrontée à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë.

Bien que le cessez-le-feu auquel nous travaillons soit la solution la plus immédiate et la plus efficace pour accroître l'aide humanitaire, ce n'est pas le seul moyen d'y parvenir. Nous continuons à coordonner les efforts internationaux visant à établir un couloir maritime, notamment en appuyant la mission militaire des États-Unis pour la construction d'une jetée temporaire qui servira de canal supplémentaire pour acheminer l'aide. Nous poursuivons également le parachutage de l'aide à Gaza. Ce couloir maritime et le parachutage de l'aide s'ajoutent, et ne se substituent pas, à l'accès terrestre indispensable dans l'ensemble de la bande de Gaza pour faire face à la famine imminente.

La Coordinatrice de haut niveau Kaag a présenté au Conseil de sécurité un plan détaillé visant à accroître l'acheminement de l'aide. Le projet de résolution rédigé par les États-Unis exprimait le soutien que le Conseil apporte à ce plan, et il aurait renforcé le mandat de la Coordinatrice pour sa mise en œuvre. Par conséquent, les veto cyniques exercés par la Russie et la Chine sur le projet de résolution (voir S/PV.9584) n'ont fait qu'affaiblir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies sur le terrain. Néanmoins, nous gardons l'espoir que le Conseil de sécurité puisse trouver un moyen d'appuyer les efforts de la Coordinatrice de haut niveau Kaag et de renforcer son mandat.

Nous continuons de déconseiller au Gouvernement israélien de mener une opération terrestre de grande envergure à Rafah. Nous partageons l'objectif d'Israël de vaincre le Hamas, qui est responsable du plus grave massacre du peuple juif depuis l'Holocauste, et nous partageons l'objectif d'assurer la sécurité d'Israël à long terme. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, une opération militaire terrestre de grande envergure à Rafah n'est pas la solution. Elle risquerait de tuer davantage de civils. Elle risquerait également de compromettre davantage l'acheminement de l'aide humanitaire. C'est pourquoi nous conseillons à Israël de trouver une meilleure solution.

C'est un message que le Président Biden, le Secrétaire d'État Blinken, le Secrétaire à la défense Austin et l'Ambassadrice Thomas-Greenfield ont communiqué aux hauts responsables israéliens au cours des dernières semaines, et sur lequel nous continuerons d'insister.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à la paix et à la sécurité à long terme en Israël et à Gaza. Comme l'a dit le Secrétaire d'État Blinken, Gaza ne saurait servir de base au terrorisme. Sa population ne doit pas être déplacée. Son territoire ne doit être ni réduit ni réoccupé par Israël. Nous pensons nous aussi que cela nécessite la mise en place de la solution des deux États, avec de réelles garanties de sécurité pour Israël. Cependant, cela nécessite également une véritable réforme de l'Autorité palestinienne, et bien que nous ayons constaté quelques progrès en ce sens, davantage reste à faire. Il est essentiel de revitaliser l'Autorité palestinienne par le biais d'un meilleur gouvernement, plus représentatif, incluant les Palestiniens de Gaza, pour concrétiser le projet d'une bande de Gaza unifiée avec la Cisjordanie sous l'égide de l'Autorité palestinienne. Les États-Unis continuent de travailler sur chacun de ces aspects directement dans la région, en collaboration avec Israël et les partenaires régionaux.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé détaillé aujourd'hui.

Israël continue de faire face à l'horreur et aux conséquences cruelles des attaques du 7 octobre 2023, et le Hamas continue de détenir des otages innocents à Gaza. Le Royaume-Uni condamne ces attaques sans équivoque. Israël a le droit de se défendre et de faire en sorte qu'une telle attaque ne puisse jamais se reproduire.

Dans le même temps, des Palestiniens innocents sont victimes de souffrances humaines inconcevables à Gaza. Le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire fait état d'un risque imminent de famine. Les maladies gagnent du terrain. Une crise humanitaire dévastatrice s'aggrave de jour en jour. Le Royaume-Uni souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Cadre.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, le Royaume-Uni appelle depuis longtemps à une pause humanitaire immédiate dans les combats, afin de permettre l'acheminement de l'aide et la libération des otages, ainsi que d'aboutir à un cessez-le-feu durable. L'adoption hier de la résolution 2728 (2024) va précisément dans ce sens. Nous devons maintenant nous assurer qu'elle est pleinement mise en œuvre. Nous

saluons les négociations en cours menées par le Qatar, l'Égypte et les États-Unis à cette fin, et nous réitérons notre appel au Hamas pour qu'il libère immédiatement et sans condition tous les otages.

Deuxièmement, Israël doit redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'une aide vitale considérablement plus importante puisse parvenir à celles et ceux qui en ont besoin à Gaza. Il s'agit notamment d'ouvrir le port d'Ashdod et le point de passage de Kerem Shalom dans leur intégralité et à leur capacité opérationnelle maximale, de délivrer des visas au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organismes d'aide, et d'assurer une déconfliction efficace afin de garantir la sécurité des convois d'aide. Le Ministre des affaires étrangères et le Premier Ministre britanniques ont de nouveau exprimé ces messages au Premier Ministre Netanyahu et à d'autres hauts responsables politiques israéliens au cours des dernières semaines.

Le Royaume-Uni a triplé son aide financière pour l'exercice en cours, et nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour acheminer davantage d'aide par voie terrestre, maritime et aérienne, afin d'atteindre les personnes qui en ont désespérément besoin à Gaza. Nous sommes également profondément préoccupés par les nouvelles selon lesquelles Israël a bloqué l'accès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au nord de Gaza. Nous appelons Israël à veiller d'urgence à ce que l'ONU puisse fournir immédiatement une aide alimentaire aux personnes vivant dans le nord, dont beaucoup courent le plus grand risque de connaître la famine.

Troisièmement, nous sommes alarmés par l'expansion continue des colonies et les niveaux sans précédent d'actes de violence commis par les colons en Cisjordanie, y compris l'annonce la plus récente d'Israël concernant la désignation de 800 hectares de terre dans la vallée du Jourdain comme terre domaniale. Soyons clairs : les colonies constituent une violation du droit international et nous devons continuer à prendre des mesures pour amener ceux qui sapent les efforts de paix en Cisjordanie à rendre des comptes.

Enfin, nous devons commencer à réfléchir à la voie à suivre pour parvenir à une paix durable en évitant la reprise des combats. Cela signifie que le Hamas ne doit plus être en mesure de lancer des attaques contre Israël, qu'il ne doit plus diriger Gaza, qu'un nouveau gouvernement palestinien doit être formé pour la Cisjordanie et Gaza, accompagné d'un dispositif d'appui international, et qu'il faut créer un climat politique permettant d'ouvrir un parcours crédible et irréversible vers la solution des

deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la sécurité et la paix.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé instructif et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général.

Nous avons entendu ce matin une nouvelle mise à jour sur les circonstances tragiques auxquelles les Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem sont soumis par la Puissance occupante par le biais de politiques et de pratiques délibérées, illégales et durables. Ces politiques et pratiques persistent malgré les nombreuses injonctions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et en violation des obligations découlant de la ratification, par l'État d'Israël, de plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il en résulte que la pleine mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) continue d'être gravement entravée.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement trois dispositions de la résolution que le Guyana considère comme particulièrement importantes dans le contexte plus large de la réalisation de la solution des deux États.

Premièrement, le Guyana a pris note de l'expansion continue des colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette expansion s'accompagne de violences qui causent des préjudices aux civils palestiniens et détruisent leurs maisons et leurs biens. Plusieurs hauts responsables du Gouvernement israélien ont approuvé ces activités, enhardissant ainsi les auteurs de ces illégalités. La récente observation du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (voir A/HRC/55/72) selon laquelle l'aggravation marquée de l'oppression, de la violence et de la discrimination exercées de longue date contre les Palestiniens, qui accompagne l'expansion des colonies de peuplement, et les politiques de l'actuel Gouvernement israélien semblent s'aligner, plus que jamais auparavant, sur les objectifs du mouvement des colons israéliens visant à étendre le contrôle à long terme sur la Cisjordanie et à intégrer progressivement ce territoire occupé dans l'État d'Israël, correspond aux préoccupations de beaucoup, y compris le Guyana. Le Guyana réaffirme que l'implantation de colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 n'a aucune validité juridique et constitue un obstacle majeur à la solution des deux États. Le Guyana appelle en outre l'État d'Israël à respecter ses obligations internationales à cet égard.

Deuxièmement, le Guyana rappelle que la résolution 2334 (2016) demande que des mesures soient prises pour prévenir la violence contre les civils et pour amener les auteurs de tels actes à en répondre. Les événements odieux du 7 octobre 2023 et la réponse tout aussi odieuse qui leur a été apportée ont déclenché une tragédie humanitaire d'une ampleur sans précédent dans la bande de Gaza. La bande est en train d'être annihilée. Plus de 32 000 Palestiniens ont été tués. Des centaines de milliers de personnes sont affamées, gravement sous-alimentées et au bord de la famine. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de cette catastrophe. Hier, le Conseil a exigé un cessez-le-feu (voir résolution 2728 (2024)), mais tout indique qu'il n'a pas été entendu. L'application du principe de responsabilité fait toujours cruellement défaut dans le conflit israélo-palestinien et c'est peut-être la raison pour laquelle des crimes sont commis année après année dans un climat d'apparente impunité. Le Guyana en appelle à l'unité du Conseil pour faire en sorte que les auteurs de crimes contre les civils répondent de leurs actes. Il n'y a pas de hiérarchie entre les États Membres au sein de l'Organisation. Ils sont tous tenus de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Enfin, il faut donner une impulsion au processus de paix au Moyen-Orient afin de pouvoir régler les questions relatives au statut final. La question palestinienne doit être réglée définitivement et rapidement, pour aboutir à un État de Palestine libre et indépendant. La solution des deux États est gravement menacée, et ce qui devrait nous préoccuper, c'est que cette menace n'est pas voilée : elle est diffusée à l'échelle internationale. La situation dans le territoire occupé et l'attention que la communauté internationale y consacre offrent au Conseil une occasion unique de déployer des efforts concertés pour faire progresser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. L'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU constitue un premier pas décisif dans cette direction.

Le Conseil peut compter sur le soutien total et constructif du Guyana en faveur d'un règlement global de la question palestinienne.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland pour son exposé.

Le Conseil de sécurité a exigé hier un cessez-le-feu immédiat à Gaza, en adoptant la résolution 2728 (2024). Il a aussi demandé la libération immédiate et inconditionnelle des otages détenus par le Hamas et d'autres groupes terroristes. Cette résolution doit être appliquée par tous, comme le prévoit l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. Je rappelle notre condamnation des attaques terroristes du 7 octobre 2023.

La situation humanitaire à Gaza est catastrophique, et il y a urgence à garantir une entrée massive d'aide face au risque imminent de famine. Israël doit ouvrir sans délai et sans condition tous les points de passage terrestres existants. Pendant ce temps, la colonisation israélienne se poursuit et même s'accélère en Cisjordanie. La France condamne cette politique, contraire au droit international. Elle ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages. La décision israélienne du 22 mars, confisquant 800 hectares de terrain en Cisjordanie, est inacceptable. Il s'agit de la plus importante confiscation de terres par Israël dans les territoires palestiniens occupés depuis les Accords d'Oslo.

La France déplore également les déplacements forcés de communautés palestiniennes, conséquence des attaques répétées des colons. Les violences qu'ils commettent doivent cesser et leurs crimes ne doivent pas rester impunis. Comme l'a indiqué dimanche le Président de la République, Emmanuel Macron, au Premier Ministre israélien, des premières mesures ont été prises à titre national et européen contre certains colons, et la France envisage d'autres mesures, en concertation avec ses partenaires. La France et l'Union européenne ne reconnaissent pas de souveraineté israélienne sur les zones qui sont passées sous l'administration d'Israël après le 5 juin 1967. La France veille concrètement, avec ses partenaires, au respect du droit international, y compris la résolution 2334 (2016). La politique de différenciation vise ainsi à matérialiser la distinction juridique entre le territoire d'Israël internationalement reconnu et les territoires occupés.

La priorité aujourd'hui est l'arrêt immédiat des mesures unilatérales. L'accélération de la colonisation compromet la possibilité d'établir un État palestinien viable et contigu. Ces mesures mettent en danger la perspective d'une solution à deux États ayant l'un et l'autre Jérusalem comme capitale. Nous appelons donc à éviter toute mesure qui conduirait à un embrasement de la situation à Jérusalem et en Cisjordanie. Le statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem doit être préservé.

Il faut poser d'urgence les bases d'un règlement politique durable pour mettre en œuvre la solution des deux États, Israël et la Palestine, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Cette solution est la seule qui puisse assurer aux Israéliens et aux Palestiniens la paix et la sécurité à laquelle ils aspirent. La France réaffirme son attachement à la sécurité d'Israël et à l'édification d'un État pour les Palestiniens. Et l'Autorité palestinienne a un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza, dont l'avenir ne peut se jouer que dans

le cadre d'un État palestinien unifié. La France est activement mobilisée en ce sens, auprès des parties et avec l'ensemble des partenaires régionaux et internationaux, et elle proposera dans les prochains jours une initiative au Conseil de sécurité.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais commencer par remercier aussi le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de sa présentation.

Je souhaite avant tout saluer l'adoption, lundi 25 mars, donc hier, de la résolution 2728 (2024) qui « exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat pendant le mois du ramadan qui soit respecté par toutes les parties et mène à un cessez-le-feu durable » (*par. 1*) à Gaza. Hier, il était grand temps de restaurer la confiance de la communauté internationale en la capacité d'action du Conseil en matière de paix et de sécurité. Aujourd'hui, il est temps de veiller à la mise en œuvre de cette résolution par les parties au conflit. Le cessez-le-feu immédiat doit sans délai déboucher sur un cessez-le-feu durable, tel qu'exigé par la résolution. Dans le même temps et dès à présent, les efforts de paix doivent être intensifiés. La résolution 2728 (2024) repose sur le respect par les parties des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Parmi elles figurent les mesures concrètes pour protéger la population civile, faciliter l'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire, et assurer le traitement humain des personnes hors de combat – personnes privées de liberté, blessées ou malades. Les unités sanitaires, comme les hôpitaux, doivent être protégées et respectées. Elles ne doivent pas faire l'objet d'attaques ou être utilisées en dehors de leur fonction humanitaire pour commettre des actes nuisibles à l'ennemi.

Dès le 7 octobre 2023, nous avons condamné les actes de terreur du Hamas et les violences à caractère sexuel qui les ont accompagnés aussi fermement que nous avons demandé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Leur capture et leur maintien en captivité contreviennent aussi au droit international, comme le rappelle la résolution 2728 (2024).

La situation en Cisjordanie nous rappelle que le non-respect des résolutions du Conseil a de lourdes conséquences pour la paix. Comme le dit la résolution 2334 (2016), les colonies israéliennes sont

« un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable » (*par. 1*).

Elles sont illégales au regard du droit international humanitaire. Les annonces récentes de dirigeants

israéliens visant à leur expansion continuent de miner la recherche de la paix. À ce titre, nous condamnons l'annonce de confisquer plus de 800 hectares de terre en territoire occupé. Dans notre exposé à la Cour internationale de Justice, dans le cadre de l'avis consultatif relatif aux conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, nous avons dit que

« les mesures prises par Israël dans le Territoire palestinien occupé entraînent des changements fondamentaux, notamment démographiques, pouvant endosser un caractère permanent, [ce qui va] à l'encontre des principes [régissant le droit] de l'occupation ».

L'absence de protection des civils face aux attaques, menaces et intimidations des colons est particulièrement alarmante. Ces violences atteignaient des niveaux record ces dernières années. Ces niveaux ont encore été dépassés depuis le 7 octobre, selon ce que nous dit le Coordonnateur spécial. La Suisse condamne ces attaques qui, avec la construction de colonies, contribuent à la création d'un environnement coercitif et conduisent au déplacement forcé de communautés palestiniennes.

Nous prenons note du travail des autorités compétentes visant à minimiser les tensions autour des Lieux saints pendant le ramadan. Nous appelons à respecter le statu quo sur le Haram el-Charif/mont du Temple et le rôle de gardien exercé par la Jordanie.

La Suisse reste convaincue que la solution à deux États, conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, est la seule fondation possible pour que tant les Israéliens que les Palestiniens puissent vivre durablement en paix, en sécurité et dans la dignité. La mise en œuvre des résolutions du Conseil, notamment les résolutions 2334 (2016) et 2728 (2024), est indispensable à cette fin.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé détaillé sur l'aggravation de la situation en Palestine, non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie.

Depuis plus de 160 jours, les hostilités en cours dévastent la vie de tous les civils ordinaires de Gaza. Cependant, à la suite de l'adoption de la résolution 2728 (2024), hier, par le Conseil, nous entrevoyons enfin une lueur d'espoir. L'adoption de cette résolution doit nous permettre de franchir un cap et de briser le cercle vicieux qui perdure. À cette fin, comme l'exige la résolution 2728 (2024), il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat pendant le ramadan,

qui mène à un cessez-le-feu durable, et il faut libérer immédiatement et sans condition tous les otages toujours détenus par le Hamas et d'autres groupes. Il faut également lever toutes les entraves à la fourniture d'une aide humanitaire. Nous demandons instamment aux parties directement impliquées dans le conflit de respecter scrupuleusement les exigences justes et équitables du Conseil. En outre, la communauté internationale doit faire tout son possible pour accroître l'aide humanitaire à grande échelle. Comme je l'ai souligné hier (voir S/PV.9586), la résolution doit signer un avant et un après pour la situation sur place à Gaza.

Les Palestiniens appartiennent à leur terre. Toute tentative de les relocaliser en dehors de la Palestine est inacceptable. La résolution 2334 (2016) dispose clairement qu'Israël, en tant que Puissance occupante, est tenu de respecter ses obligations et responsabilités juridiques découlant de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Cette résolution condamne également toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien, y compris la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens. La répétition de discours provocateurs de la part de ministres israéliens, y compris les appels au transfert ou à la réinstallation de la population de Gaza, est inacceptable. Les projets de création de soi-disant zones tampons à l'intérieur de la bande de Gaza ne doivent pas être mis à exécution. L'opération terrestre envisagée à Rafah ne doit pas se matérialiser, car elle entraînerait d'énormes pertes civiles ainsi que des déplacements massifs de population.

La situation en Cisjordanie est également de plus en plus préoccupante. L'année dernière a été la plus meurtrière pour les civils en Cisjordanie, où 124 enfants ont été tués. Nous sommes consternés par le fait qu'Israël a approuvé ce mois-ci des plans pour la construction de plus de 3 400 nouveaux logements dans des colonies de peuplement, ainsi que par la saisie de terres en vue de l'implantation de nouvelles colonies en Cisjordanie. Les attaques incessantes des colons extrémistes israéliens contre des Palestiniens et la démolition d'habitations palestiniennes par les forces de sécurité israéliennes sont d'autant plus inquiétantes qu'elles se déroulent dans un climat d'impunité presque totale. Soyons précis. Comme il est clairement souligné dans la résolution 2334 (2016), les colonies de peuplement dans les territoires occupés n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international. Ces activités doivent cesser immédiatement. Israël doit prendre des mesures pour prévenir tous les actes de violence perpétrés par des colons contre des civils palestiniens, et les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre. La création de colonies

de peuplement en territoire palestinien, qui compromet la paix à court terme et la réalisation de la solution des deux États à long terme, est injustifiable, illégale et invalide.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son rapport.

Malheureusement, chaque exposé sur la mise en œuvre de la résolution dépeint une image encore plus sombre de la situation dans le Territoire palestinien occupé. Le conflit à Gaza a des répercussions catastrophiques sur les civils. L'adoption importante, hier, d'une résolution sur un cessez-le-feu (résolution 2728 (2024)) constitue une étape indispensable pour remédier à cette terrible situation. Cependant, comme nous l'a dit le Coordonnateur spécial lors de son exposé aujourd'hui, la Cisjordanie n'est pas à l'abri des conséquences désastreuses de cette guerre. Les pressions croissantes exercées par la poursuite des activités de colonisation illégales, les démolitions, les actes de violence perpétrés par les colons, l'intensification des opérations des forces de sécurité israéliennes et l'insécurité budgétaire et économique de l'Autorité palestinienne plongent la région dans une plus grande instabilité.

La position de Malte est claire. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. Elles sont un obstacle à la paix et compromettent la viabilité de la solution des deux États. Par conséquent, nous condamnons l'annonce récente d'Israël selon laquelle plus de 800 hectares de terres en Cisjordanie occupée ont été déclarés terres domaniales. Nous le redisons une fois encore, Israël doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Nous rejetons catégoriquement la politique et les actions d'Israël visant à implanter des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Pareils actes ne doivent pas rester impunis. Nous nous félicitons des efforts en cours pour mettre en place une Autorité palestinienne renforcée et revitalisée, capable d'assurer une gouvernance efficace dans le cadre de la solution des deux États, avec Gaza faisant partie d'un État palestinien indépendant. La communauté internationale doit apporter son appui à ces efforts.

Malte a condamné fermement et à plusieurs reprises l'horrible attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre 2023, y compris les actes de violence sexuelle et les roquettes tirées en direction d'agglomérations israéliennes. Nous renouvelons notre appel au Hamas pour qu'il libère sans condition tous les otages restants.

Cependant, la catastrophe humanitaire à Gaza exige également une attention urgente de notre part. Il n'y a pas de meilleure preuve de notre incapacité à mettre fin à cette tragédie que les images poignantes d'enfants gazaouites affamés. Il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu immédiat

et permanent. L'adoption par le Conseil de la résolution 2728 (2024) est un pas dans cette direction. Seul un cessez-le-feu permettra d'instaurer les conditions nécessaires pour pallier ces conditions catastrophiques. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, il est temps d'apporter à Gaza la profusion d'aide dont elle a besoin pour survivre. Le choix est clair : un flot d'aide ou la famine. À cet égard, nous saisissons également cette occasion pour réaffirmer notre plein appui au Secrétaire général. Nous apprécions grandement son rôle de chef de file et son approche fondée sur des principes au cours de cette crise.

Malte souligne que toutes les parties sont tenues de se conformer au droit international humanitaire. Israël doit permettre l'acheminement sans entrave et en toute sécurité de l'aide humanitaire, notamment en levant tous les obstacles à la fourniture d'une aide humanitaire à grande échelle, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent. Nous demandons également la mise en œuvre immédiate et complète de l'ordonnance en indication de mesures conservatoires rendue par la Cour internationale de Justice le 26 janvier. En outre, nous insistons sur notre ferme rejet de toute offensive terrestre à Rafah. Toute action dans ce sens entraînera inévitablement une augmentation des souffrances humaines et des pertes en vies humaines. Le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en tant qu'entité stabilisatrice pour l'avenir de Gaza ne saurait non plus être sous-estimé. La communauté internationale doit continuer de veiller à ce qu'il bénéficie d'un financement suffisant. Son effondrement aurait des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de la région.

Pour terminer, Malte souligne que, aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de relancer les négociations de paix en vue d'un règlement juste et global du conflit. Nous sommes prêts à appuyer toute initiative allant dans ce sens, y compris au sein du Conseil. Malte réaffirme son attachement à une solution politique fondée sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour entendre l'exposé du Coordonnateur spécial Tor Wennesland, qui est des plus important pour notre travail. Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland des informations très utiles et détaillées qu'il nous a communiquées.

Depuis des mois, le Conseil de sécurité se réunit pour débattre et échanger des idées et des propositions sur la manière de faire face à la situation tragique dans la bande de Gaza et aux tensions en Cisjordanie et dans l'ensemble de la région, y compris les efforts visant à parvenir à un cessez-le-feu à Gaza et à la libération inconditionnelle des otages et des détenus.

Bien que cela n'ait que trop tardé, hier, conformément au mandat de la Charte des Nations Unies, le Conseil a pu pour la première fois, par le biais de la résolution 2728 (2024), exiger un cessez-le-feu immédiat pendant le mois du ramadan à Gaza, qui doit déboucher sur un cessez-le-feu durable. Cet objectif a été atteint grâce à l'unité et à la détermination des 10 membres élus du Conseil, qui ont rédigé ensemble la résolution 2728 (2024), et à l'importante coopération des membres permanents. Cette cohésion et cette action collective sont nécessaires pour garantir que cette résolution contraignante est respectée par toutes les parties et mise en œuvre par Israël et le Hamas.

En ce mois sacré du ramadan, l'adoption de la résolution 2728 (2024) signifie que les bombardements et les tirs de roquettes des deux côtés doivent cesser. Il faut mettre un terme aux frappes aériennes, comme celle d'hier à Rafah, qui a fait des victimes. Comme ma délégation l'a indiqué hier (voir S/PV.9586), les combats, les meurtres, les souffrances et les peines collectives doivent prendre fin. Les parties au conflit sont dans l'obligation de respecter les exigences claires du Conseil de sécurité, et nous les exhortons à mettre pleinement en œuvre les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024), qui ont été adoptées par le Conseil depuis le début du conflit à Gaza. Les États ayant une influence sur les parties sont de nouveau invités à exercer la pression nécessaire sur celles-ci pour qu'elles mettent en œuvre ces résolutions.

Il convient de rappeler que l'adoption des résolutions ES-10/21 et ES-10/22 par l'Assemblée générale, l'invocation par le Secrétaire général de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, et l'indication par la Cour internationale de Justice de mesures conservatoires dans son ordonnance du 26 janvier 2024 relative à l'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (*Afrique du Sud c. Israël*), soulignent toutes l'impératif d'un cessez-le-feu immédiat respecté par toutes les parties, de la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et de la nécessité urgente d'accroître le flux de l'aide humanitaire et de renforcer la protection des civils dans l'ensemble de la bande de Gaza.

La Sierra Leone tient à être claire et sans équivoque : la résolution 2728 (2024) est contraignante pour les parties et tous les États Membres de l'Organisation des Nations

Unies. L'Article 25 de la Charte et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les Conséquences juridiques pour les États de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité fournissent des orientations adéquates. Mettons donc à profit l'élan suscité pour garantir le respect du droit international.

Nos actions doivent être motivées par les nombreuses vies civiles perdues, toutes ces personnes qui ont péri dans leurs maisons, dans les hôpitaux, en essayant de se procurer une miche de pain, ou encore les bébés qui ont étouffé à cause d'un manque d'oxygène. Ces cinq derniers mois ont été tragiques et choquants, entraînant des conséquences mortelles pour les Palestiniens et les Israéliens, comme confirmé par les exposés du Coordonnateur spécial Wennesland. Néanmoins, nous devons garder l'espoir qu'il est possible de trouver une issue à ce conflit si nous sommes prêts à œuvrer de concert et de manière résolue, avec un objectif commun, en mettant de côté les idées préconçues qui entravent le progrès. Pour y parvenir, ma délégation recommande ce qui suit.

Premièrement, nous appelons toutes les parties au conflit à apporter leur appui inconditionnel à la résolution 2728 (2024) et à appliquer ses dispositions. Bien que les attentes soient différentes, dans l'immédiat, les principaux objectifs doivent être de sauver des vies, d'améliorer la situation humanitaire, de mettre un terme aux déplacements et de secourir les personnes injustement retenues en otage ou détenues. Nous tenons à insister avec force sur la nature des résolutions du Conseil de sécurité. Le non-respect de ces règles par l'une ou l'autre des parties constitue une violation du droit international, en particulier lorsque ces actions constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, en tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons reconnu et exprimé notre appui aux efforts diplomatiques complémentaires menés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis dans les négociations en cours en vue d'un accord qui puisse jeter les bases d'une paix durable à Gaza et garantir la protection de tous les civils et biens de caractère civil.

Troisièmement, en ce qui concerne la Cisjordanie et Jérusalem-Est, nous rappelons la résolution 2334 (2016) et réitérons l'appel à la cessation de toutes les activités de colonisation qui font obstacle à la continuité du territoire historique et éliminent les caractéristiques qui rendent possible une solution à deux États. Nous demandons également à Israël, Puissance occupante, de s'abstenir de toute politique ou action susceptible d'attiser les tensions et d'aggraver encore la situation fragile en Cisjordanie.

Quatrièmement, afin de maintenir la paix et la stabilité régionales, nous appelons tous les acteurs de la région à respecter les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à faire preuve de retenue et à éviter tout discours incendiaire qui entrave le chemin vers une paix durable.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'appui de la Sierra Leone au Secrétaire général et pour saluer les efforts inlassables et les sacrifices du personnel des Nations Unies qui continue de travailler pendant le conflit dans la bande de Gaza. Nous redisons également notre ferme soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à d'autres organismes humanitaires.

Enfin, la Sierra Leone renouvelle son appel et réaffirme son soutien à une solution à deux États – il convient de le redire –, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la stabilité dans un avenir pas trop lointain.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) :
Je voudrais commencer aujourd'hui par quelques citations.

Hier, dans cette salle, la Représentante permanente des États-Unis, s'exprimant à propos de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2728 (2024), a déclaré : « nous souscrivons pleinement à certains des objectifs essentiels énoncés dans cette résolution non contraignante » (*S/PV.9586, p. 5*). Peu après, John Kirby, représentant du Conseil national de sécurité des États-Unis, a indiqué : « Il s'agit d'une résolution non contraignante, qui n'a donc aucune incidence sur la capacité d'Israël à lutter contre le Hamas ». Même après l'adoption de la résolution 2728 (2024) par le Conseil de sécurité, le Ministre israélien des affaires étrangères, Israel Katz, a déclaré qu'Israël ne mettrait pas fin à son opération militaire et qu'il avait l'intention de se battre jusqu'à ce que le mouvement Hamas soit complètement détruit et que tous les otages et les prisonniers détenus dans la bande de Gaza soient libérés. Je voudrais demander à la délégation des États-Unis si les déclarations de l'Ambassadrice Thomas-Greenfield et d'autres représentants officiels signifient que les États-Unis d'Amérique ne considèrent pas les résolutions du Conseil de sécurité comme contraignantes pour tous les États Membres.

Je vais maintenant donner lecture d'une autre citation, cette fois-ci de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, qui dispose ce qui suit,

« [I]es Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte ».

Les déclarations faites hier par l'Ambassadrice Thomas-Greenfield signifient-elles que les États-Unis ne se considèrent plus liés par les dispositions de la Charte ? Et au-delà, encouragent-ils Israël à faire de même ? Si c'est le cas, nos discussions dans cette salle sont tout simplement inutiles. Un membre permanent du Conseil de sécurité a déclaré ouvertement qu'il n'obéissait pas à la Charte de l'Organisation, désavouant ainsi tous les résultats des délibérations obtenus de haute lutte au Conseil de sécurité, y compris la résolution historique sur un cessez-le-feu à Gaza. Avec la bénédiction des États-Unis, Israël a désormais carte blanche, malgré la demande directe du Conseil de sécurité, et ne s'arrêtera pas tant qu'il n'aura pas rasé Gaza.

Nous avons écouté attentivement l'exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza et la Cisjordanie, où les opérations militaires et les raids des forces armées israéliennes se poursuivent, malgré l'adoption hier de la résolution 2728 (2024) qui, sans la moindre équivoque, « [e]xige un cessez-le-feu humanitaire immédiat pendant le mois du ramadan qui soit respecté par toutes les parties et mène à un cessez-le-feu durable ». Je tiens à rappeler que la résolution a été appuyée par tous les membres du Conseil, à l'exception de la délégation des États-Unis, qui a préféré s'abstenir. Depuis le début du bain de sang sans précédent dans la bande de Gaza, qui a fait plus de 32 000 morts et 75 000 blessés palestiniens, il a fallu 173 jours et 173 nuits à Washington pour admettre à quel point sa position était erronée et pour permettre enfin aux membres du Conseil de prendre la seule décision qui s'impose.

D'une manière générale, la déclaration faite aujourd'hui par le représentant des États-Unis est frappante. Il n'a pas dit un mot sur l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, à savoir la construction illégale de colonies par Israël en Cisjordanie, et il a passé tout son temps à justifier auprès d'Israël la décision prise hier par son pays de ne pas bloquer une résolution exigeant un cessez-le-feu. Franchement, cela ne semble pas digne d'une grande puissance. Nous avons été particulièrement surpris par les tentatives de dénigrement de la Russie et de la Chine, grâce à qui le Conseil a pu adopter la résolution d'hier plutôt que le texte des États-Unis incohérent et préjudiciable qui autorisait Israël à poursuivre ses opérations à Gaza. Enfin, je souhaite rappeler une nouvelle fois à mes collègues américains que ce sont eux qui ont empêché le Conseil de condamner le Hamas le 18 octobre 2023 (voir S/PV.9442) en bloquant un projet de résolution qui contenait précisément une telle formulation. Ils ne peuvent donc s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Au cours des dernières 24 heures, 84 personnes ont été tuées à Gaza en raison des combats sur le terrain et des frappes aériennes des forces de défense israéliennes. Les combats se poursuivent, notamment autour des hôpitaux Chifa et Nasser. L'intensité des bombardements a contraint le Croissant-Rouge palestinien à évacuer de l'hôpital Amal tous les patients qui pouvaient l'être. Les bombardements incessants font qu'il est pratiquement impossible d'assurer un accès humanitaire adéquat et sans entrave. La bande de Gaza est menacée par une famine de masse, sachant que 80 % des habitants de Gaza n'ont pas accès à une alimentation régulière, et est exposée au risque de maladies infectieuses. La situation, déjà catastrophique, pourrait s'aggraver encore, Israël ayant annoncé que l'opération terrestre s'étendrait à la zone de Rafah, où sont rassemblées plus de 1,5 million de personnes. À la veille de la séance d'aujourd'hui, s'adressant aux troupes, le Premier Ministre Netanyahu a réaffirmé une fois de plus son intention d'envahir Rafah.

Nous appuyons le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et sommes alarmés par les informations rendues publiques aujourd'hui selon lesquelles les autorités israéliennes lui ont refusé l'accès au nord de Gaza.

Parallèlement au nettoyage meurtrier de la bande de Gaza par Israël, les tensions restent vives en Cisjordanie, où des affrontements tout aussi violents entre l'armée israélienne, les colons extrémistes et les civils palestiniens se poursuivent sans relâche. Selon l'ONU, quelque 500 Palestiniens, dont plus de 100 enfants, ont été tués par l'armée israélienne et des colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, depuis le 7 octobre 2023. Outre les actions utilisant la force, Israël poursuit ses arrestations arbitraires de Palestiniens, dont plus de 7 500 ont été détenus depuis le 7 octobre, et continue de prendre des mesures unilatérales qui visent à créer une situation irréversible sur le terrain et à étendre les colonies israéliennes, notamment la construction d'avant-postes de colonies à l'ouest de Ramallah, en violation des dispositions de la résolution 2334 (2016). Les autorités de Jérusalem-Ouest ont confisqué quelque 800 hectares de terres dans la vallée du Jourdain, soit la plus vaste confiscation de terres palestiniennes depuis 1993. En outre, les Israéliens ont approuvé la construction de plus de 3 500 nouveaux logements dans les colonies de Maalé Adoumim, Efrat et Kedar. Parallèlement, la saisie par la force des biens des Palestiniens et la démolition de leurs maisons se poursuivent.

À l'approche des fêtes religieuses des Pâques catholiques, le 31 mars, et de l'Eïd al-Fitr, le 9 avril, la question de l'accès aux Lieux saints de Jérusalem est extrêmement pressante. Il est scandaleux que les forces de

sécurité israéliennes aient empêché des milliers de chrétiens de Cisjordanie d'assister aux offices catholiques de célébration du dimanche des Rameaux à Jérusalem. Nous appelons les autorités de Tel Aviv à reconsidérer leur approche à cet égard et à garantir un accès sans entrave aux lieux de culte dans la vieille ville.

Le retour des réfugiés est une autre question relative au statut final que les dirigeants israéliens tentent de retirer définitivement de l'ordre du jour. L'UNRWA, un organisme spécialisé créé en 1949 pour soutenir les Palestiniens, non seulement dans les territoires palestiniens occupés mais aussi dans les pays arabes voisins, fait l'objet d'attaques ciblées et générales fondées sur la remise en cause de son financement et de son mandat politique.

À cet égard, nous nous interrogeons sur la disproportion des mesures prises à l'encontre de l'UNRWA, qui infligent un châtiment collectif aux 30 000 membres du personnel de l'Office et à 6 millions de Palestiniens sous sa responsabilité, ainsi que sur le manque d'informations concrètes sur l'implication, alléguée par Israël, de membres du personnel de l'UNRWA dans les événements du 7 octobre. Dans le même temps, des informations très préoccupantes font état de tortures et de mauvais traitements infligés à des membres du personnel de l'UNRWA au cours des interrogatoires dans le but de leur arracher des aveux.

Les tendances effroyables que j'ai décrites résultent du mépris total d'Israël à l'égard de l'obligation qu'il a de mettre en œuvre les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Un tel mépris menace d'aggraver la catastrophe humaine et humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et d'intensifier la violence dans tout le Moyen-Orient.

Nous espérons que la résolution 2728 (2024) sera pleinement mise en œuvre par toutes les parties et les Membres de l'ONU et qu'elle facilitera la fin de la violence à Gaza, notamment en empêchant l'opération israélienne à Rafah, en renforçant l'aide humanitaire fournie aux civils dans la bande de Gaza et en prévenant leur expulsion forcée, plutôt que de rester lettre morte comme celles qui l'ont précédée.

Notre devoir, en tant que Conseil de sécurité, est de veiller au strict respect de la résolution 2728 (2024) et à la mise en œuvre de ses dispositions sur le terrain.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance à M. Tor Wennesland pour son exposé et à réaffirmer l'engagement et le soutien inébranlable de l'Algérie.

Je voudrais commencer mon intervention en réaffirmant l'appui indéfectible de l'Algérie au Secrétaire général, M. António Guterres, face aux campagnes de diffamation dont il fait l'objet. C'est injuste. Les efforts visant à dissimuler la vérité ne seront jamais couronnés de succès. L'opinion publique mondiale étant pleinement consciente des réalités actuelles, l'histoire ne sera pas indulgente à l'égard de la Puissance occupante en Palestine.

Au fur et à mesure que cette séance d'information avance et que sont repris des thèmes similaires, il devient malheureusement évident que le peuple palestinien subit une situation de plus en plus difficile sous l'occupation israélienne. Depuis plus de 75 ans, chaque jour et chaque heure qui passent sont les témoins d'une escalade de la souffrance du peuple palestinien, alors que l'occupant étend son emprise, sa violence et ses crimes. Cette dernière agression contre Gaza marque un nouveau chapitre dans la longue histoire de violations flagrantes et systématiques des droits du peuple palestinien. Cette campagne militaire d'une rare brutalité vise à éroder les perspectives de création d'un État palestinien viable, rendant l'espoir de créer un tel État presque inaccessible.

L'assaut cruel à Gaza a entraîné des massacres qui visent quiconque ose sortir des confins de l'oppression. Le bilan est stupéfiant : plus de 32 000 personnes ont été tuées à Gaza. En outre, plus de 74 000 personnes – hommes, femmes et enfants – ont été mutilées, dont 12 000 sont désormais handicapées. Il est choquant de constater que le nombre d'enfants tués à Gaza a dépassé le nombre total d'enfants tués dans tous les conflits dans le monde au cours des quatre dernières années. Il s'agit d'une agression contre les enfants ; il s'agit d'une atteinte à l'innocence ; il s'agit d'une attaque contre l'avenir et l'existence mêmes du peuple palestinien dans sa patrie.

Les crimes perpétrés par les forces d'occupation ont dépassé toutes les limites imaginables de la décence. La résolution 2728 (2024), adoptée hier, doit être pleinement appliquée. La Charte des Nations Unies est claire : les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes – pas presque, ni partiellement, ni peut-être. La paix et la sécurité internationales sont des questions extrêmement sérieuses qui ne doivent pas être traitées à la légère. Dans le cas contraire, l'existence même de cet organe, le Conseil de sécurité, est menacée.

Les massacres doivent cesser maintenant. Il est impératif d'agir d'urgence afin d'accélérer la fourniture de l'aide humanitaire avant que le spectre de la famine ne se matérialise, comme l'anticipent les derniers rapports du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire,

qui annoncent une famine dès le mois de mai. À cet égard, nous condamnons la décision prise par la Puissance occupante de ne pas autoriser les convois de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à entrer dans le nord de Gaza. Il s'agit d'une guerre de famine, et nous disposons déjà de l'outil qui permettrait d'éviter cette catastrophe : c'est l'UNRWA, qui constitue l'épine dorsale de l'action humanitaire à Gaza. L'UNRWA est irremplaçable.

Face à cette sombre réalité et alors que l'attention du monde se concentre sur la crise en cours à Gaza, la Puissance occupante a eu l'audace d'approuver l'expansion des colonies de peuplement en territoire occupé. Malgré le consensus international sur leur caractère illégal, ces colonies continuent d'exister. Elles sont plus nombreuses chaque mois, tandis que le Conseil de sécurité peine à faire appliquer la résolution 2334 (2016), adoptée il y a huit ans. Cette résolution dénonce clairement ces colonies comme une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la création d'un État palestinien.

La communauté des colons a été multipliée par quatre depuis les années 90, et ils sont aujourd'hui plus de 950 000. D'ailleurs, il est aujourd'hui légitime de s'interroger sur le sort de ces nouveaux arrivants dans les territoires palestiniens et sur la manière dont la vision d'un État palestinien prendra forme dans le contexte de l'expansion des colonies et des changements démographiques en cours. Ce programme expansionniste s'inscrit dans un projet clair visant à modifier la composition démographique et le caractère du territoire occupé. Cette présence illégale a amorcé une nouvelle ère marquée par une intensification de la violence terroriste des colons, dont les autorités d'occupation sont complices en ce qu'elles leur fournissent des armes, en violation flagrante de la résolution 904 (1994). Les Palestiniens de Cisjordanie et d'Al-Qods al-Charif vivent dans une peur permanente, incapables de se défendre ou de défendre leurs biens contre les bandes de colons, qui sont protégées par les forces d'occupation. L'année 2023, avant même la date du 7 octobre, a été la période la plus violente en termes d'effusion de sang palestinien depuis la seconde intifada. Le Conseil de sécurité doit étudier d'urgence les moyens de garantir la mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016) avant que l'emprise inflexible des colons et des colonies ne vienne anéantir les perspectives d'accession de la Palestine au statut d'État.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui aux droits du peuple palestinien et notre engagement sans faille à collaborer avec toutes les parties prenantes pour

les protéger, ainsi que pour lui permettre d'exercer son droit légitime à l'autodétermination et de créer un État palestinien indépendant, avec Jérusalem comme capitale.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier chaleureusement le Coordonnateur spécial de son exposé détaillé d'aujourd'hui.

Près de six mois après le début du conflit à Gaza, les ravages sont sans précédent et le spectre de la famine se profile à l'horizon. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2728 (2024) hier, et nous appelons instamment à sa mise en œuvre rapide.

Nous tenons à exprimer notre vive inquiétude face au refus d'autoriser les convois alimentaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à se rendre dans le nord de Gaza, et nous demandons à Israël de revenir sur sa décision. Qu'il me soit permis de répéter une fois encore que nous avons condamné et que nous continuons de condamner les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, ainsi que les enlèvements d'otages qu'il détient toujours. Cependant, aucun droit de légitime défense ne saurait justifier le fait d'affamer la population civile, pas plus que les massacres et les destructions dont nous sommes témoins à Gaza. Les guerres sont soumises à des règles, qui doivent être respectées.

Nous sommes préoccupés par les déclarations et les actes de plus en plus agressifs des responsables israéliens à l'égard du Secrétaire général et envers l'ONU et ses organismes. Nous sommes les Nations Unies, et la Slovénie se tient aux côtés du Secrétaire général.

Si nous avons les yeux rivés sur Gaza, nous ne devons pas oublier la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. C'est pourquoi, aujourd'hui, je voudrais m'attarder sur la situation sur place.

Premièrement, la Slovénie répète que la création de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé n'a aucun fondement en droit et constitue une violation du droit international.

Il est particulièrement préoccupant que les pratiques et les politiques de l'actuel Gouvernement israélien semblent plus que jamais s'aligner sur les objectifs du mouvement des colons israéliens, qui visent à étendre le contrôle à long terme sur la Cisjordanie et à intégrer progressivement ce territoire dans l'État d'Israël. En témoignent les récentes autorisations délivrées pour la construction de nouvelles unités de logement, la régularisation des avant-postes de colonies et la confiscation de terres. Nous attendons d'Israël qu'il revienne sur ces décisions. En outre, la Slovénie attend d'Israël qu'il mette

fin à la pratique persistante consistant à délivrer des ordres d'expulsion et de démolition contre des Palestiniens, pratique qui touche de manière disproportionnée les Palestiniennes, femmes et filles.

Nous sommes consternés par les récents incidents au cours desquels des colons et des militants ont édifié des avant-postes symboliques à Gaza. Nous rejetons toute tentative de changement territorial ou démographique à Gaza, y compris les déplacements forcés. Ces actions sont contraires au droit international, et nous attendons d'un État démocratique qu'il respecte l'état de droit, y compris les règles du droit international.

Deuxièmement, nous nous alarmons de l'intensification dramatique de la violence des colons, de la violence d'État et du déplacement des Palestiniens en Cisjordanie, en particulier à la suite des attaques du 7 octobre. Nous nous inquiétons de ce que la violence des colons semble s'accroître encore davantage à la faveur d'une collaboration avec les forces de sécurité israéliennes et même avec certains ministres de haut rang du Gouvernement. Cette situation a pour effet d'accroître le déplacement des Palestiniens de leurs terres dans des circonstances qui pourraient être constitutives d'un transfert forcé, ce qui est un crime de guerre, comme l'a fait remarquer le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous nous félicitons que l'Union européenne, dans une démarche sans précédent, entende imposer des sanctions aux colons violents.

Nous sommes aussi très préoccupés par le fait que les forces de sécurité israéliennes font de plus en plus un usage disproportionné de la force, ainsi que par l'augmentation du nombre de raids et de restrictions sévères à la circulation. Nous nous inquiétons de l'augmentation spectaculaire du nombre de Palestiniens arrêtés et détenus au cours des derniers mois. Le Comité international de la Croix-Rouge doit être tenu informé et être autorisé à rendre visite aux Palestiniens détenus par Israël. Nous exhortons toutes les parties à coopérer pleinement avec les organismes internationaux compétents.

Troisièmement, l'expansion des colonies et la violence constituent un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et d'une paix juste, durable et globale. Nous soutenons donc l'intensification et l'accélération de tous les efforts diplomatiques entrepris et de l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable et à la solution des deux États. Nous nous félicitons de la nomination du nouveau Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, et nous espérons qu'il parviendra à donner un nouvel élan au processus politique vers la solution des deux États.

Berceau des religions, la région est en pleine période de célébrations, et cela pourrait être l'occasion de réfléchir et de s'entendre. Nous exprimons notre vive inquiétude face à la situation actuelle dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et, plus largement, dans la région. Cependant, nous espérons également qu'il s'agit d'un tournant. Si la dévastation actuelle peut servir à quelque chose, que ce soit à générer un engagement fort de notre part à tous sur la voie de la paix et de la compréhension, en commençant par la mise en œuvre de la résolution 2728 (2024).

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Hier, le Conseil a adopté la résolution 2728 (2024) par 14 voix pour, avec une abstention. Cette résolution exige un cessez-le-feu immédiat à Gaza pendant le mois du ramadan qui mène à un cessez-le-feu durable.

Après avoir empêché le Conseil d'agir concrètement à de multiples reprises, les États-Unis ont finalement décidé hier de ne pas bloquer unilatéralement les décisions du Conseil. Cela mérite d'être souligné. Toutefois, ce geste a perdu de son sens en raison d'une série de déclarations et de comportements des États-Unis après le vote. Cela nous amène à nous interroger sur la volonté politique et la sincérité des États-Unis.

Je tiens à souligner que toutes les résolutions du Conseil sont contraignantes, y compris la résolution 2728 (2024). C'est incontestable. Tout pays qui devient Membre de l'ONU s'engage à appliquer les décisions du Conseil. Il s'agit d'une obligation en vertu de la Charte des Nations Unies. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, les États-Unis doivent montrer l'exemple s'agissant d'honorer cette obligation.

Nous demandons instamment à Israël de se conformer effectivement aux exigences de la résolution, de cesser son offensive militaire contre Gaza et de mettre fin au châtiement collectif de la population de Gaza. Nous appelons les États-Unis à jouer un rôle constructif à cet égard, en exerçant une influence positive sur Israël et en utilisant tous les moyens efficaces pour faciliter l'application de la résolution.

Plus de 170 jours se sont écoulés depuis le début du conflit à Gaza. La catastrophe humanitaire dépasse l'imagination, et des millions de personnes souffrent de la famine et frôlent la mort. Le blocus de Gaza et les obstacles humains à l'accès humanitaire doivent être levés sans tarder. Nous demandons instamment à Israël d'ouvrir pleinement le point de passage de Rafah et tous les autres points de passage terrestres afin de garantir l'acheminement suffisant, sûr et rapide des fournitures humanitaires à Gaza.

Le Secrétaire général Guterres et l'ONU déploient des efforts considérables pour promouvoir un cessez-le-feu à Gaza et atténuer la catastrophe humanitaire qui a cours sur place. La Chine appuie pleinement le travail du Secrétaire général et de l'ONU et s'oppose fermement aux attaques malveillantes contre le Secrétaire général et l'Organisation. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle indispensable et crucial dans l'amélioration de la situation humanitaire à Gaza. Nous exhortons Israël à lever immédiatement les restrictions imposées aux opérations de secours de l'Office et nous appelons les pays qui n'ont pas encore repris leur financement de l'UNRWA à le faire dès que possible.

Alors que le conflit à Gaza se poursuit, la situation en Cisjordanie devient de plus en plus tendue. Les violences commises par les Forces de défense israéliennes et les colons en Cisjordanie se sont intensifiées, faisant de nombreuses victimes parmi les Palestiniens. Nous appelons à lutter efficacement contre la violence des colons et à mener une enquête approfondie sur les incidents pertinents, de manière à ce que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

Pour les musulmans, le ramadan est la période la plus sacrée et la plus importante. La Chine exhorte Israël à garantir le droit des musulmans de se rendre à la mosquée Al-Aqsa, et à maintenir efficacement la paix et le calme sur les Lieux saints.

Les activités de colonisation israéliennes en Cisjordanie constituent une violation grave du droit international au regard de la résolution 2334 (2016) et érodent la base de la solution à deux États. La Chine condamne la poursuite par Israël de ses activités de colonisation, ainsi que l'annonce récente de nouveaux plans d'expansion à grande échelle.

La raison principale de l'interminable question palestinienne est l'incapacité à mettre en œuvre la solution des deux États et le mépris persistant des droits des Palestiniens à créer leur propre État, à la survie et au retour. Le conflit actuel à Gaza nous rappelle une fois de plus que nous ne pouvons plus continuer à ignorer le fait que la Palestine est occupée depuis longtemps. Nous ne pouvons pas non plus continuer à ne pas tenir compte de l'aspiration des Palestiniens, qu'ils chérissent depuis longtemps, à créer un État indépendant. La Chine appelle à une intensification des efforts diplomatiques internationaux et régionaux afin de redéfinir un processus multilatéral crédible et de revitaliser les perspectives politiques de la solution à deux États. Nous recommandons de convoquer une conférence de paix

internationale de plus grande envergure, faisant davantage autorité et plus efficace afin de définir un calendrier et une feuille de route pour la mise en œuvre de la solution des deux États. Nous soutenons l'aspiration de la Palestine à devenir Membre à part entière de l'ONU dès que possible, et nous espérons que le Conseil inscrira cette question à son ordre du jour dans un avenir proche.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique se félicite de la tenue de cette séance d'information régulière, organisée par la présidence japonaise du Conseil, sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous remercions M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé et de son dévouement inlassable, en particulier en ces temps difficiles, alors qu'il continue d'œuvrer pour la paix au Moyen-Orient.

La situation au Moyen-Orient reste très sensible, avec des conflits et des problèmes humanitaires persistants. Les mesures récentes prises par le Conseil démontrent notre volonté de traiter ces questions complexes et d'œuvrer à un changement positif.

L'adoption hier de la résolution 2728 (2024) reflète la préoccupation des 15 membres du Conseil concernant la situation dans la bande de Gaza. Elle réaffirme notre engagement total à ne ménager aucun effort pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat pendant le mois du ramadan. L'objectif est de parvenir à un cessez-le-feu durable.

Nous sommes convaincus que la résolution adoptée hier, ainsi que les résolutions précédentes, seront mises en œuvre par toutes les parties. On peut espérer que cela soulagera les longues souffrances de la population de Gaza, facilitera la libération des otages et augmentera la quantité et la qualité de l'aide humanitaire. Le Conseil a souligné qu'il était urgent de mettre fin aux souffrances des civils et que la priorité absolue était de sauver des vies innocentes. Espérons que la résolution conduira à un changement positif et offrira un répit aux personnes touchées à Gaza.

Le Mozambique réaffirme son engagement à participer activement aux efforts diplomatiques visant à promouvoir la paix dans la région. Notre engagement est guidé par les principes énoncés dans le mandat de la Conférence de Madrid, qui sous-tendent les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous reconnaissons l'importance de l'Initiative de paix arabe et des négociations en cours entre le Qatar, l'Égypte et les États-Unis pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables.

Nous partageons également l'avis selon lequel la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien constitue une violation du droit international, y compris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous demandons à la Puissance occupante de cesser toutes les activités de peuplement, car elles représentent un obstacle majeur à une paix durable.

Pour terminer, le Mozambique souligne l'importance vitale et l'urgence que revêt la solution des deux États au Moyen-Orient. Elle est fondamentale en ce qu'elle envisage la coexistence d'Israël et de la Palestine en tant qu'États démocratiques, vivant côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux remerciements adressés au Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour l'exposé qu'il a présenté ce matin, et je réaffirme l'appui de l'Équateur à son travail et à celui de l'ensemble du personnel des Nations Unies et de ses organismes.

Il y a tout juste 24 heures, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2728 (2024) exigeant un cessez-le-feu immédiat pendant le mois du ramadan et la libération immédiate et inconditionnelle des otages toujours détenus par le Hamas. Les dispositions de la résolution 2728 (2024) doivent être mises en œuvre intégralement et sans délai, tout comme celles des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2013), afin d'améliorer la situation de la population civile à Gaza, de permettre aux otages de retrouver leur famille et de pouvoir prendre des mesures en vue d'une solution permanente à ce conflit.

Notre priorité absolue doit être la fourniture urgente d'une aide humanitaire suffisante. Il est impératif d'éviter une aggravation de la situation alimentaire dans la bande de Gaza, et il est inacceptable d'ériger de nouveaux obstacles à l'entrée ou à la distribution des denrées alimentaires.

L'Équateur condamne une nouvelle fois les actes terroristes odieux perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023. L'explosion de violence dont nous sommes témoins depuis lors a des conséquences déchirantes, non seulement à Gaza, mais aussi dans toute la région.

Comme je le souligne à chaque fois que le Coordonnateur spécial Wennesland nous présente un exposé, il est naturel de concentrer notre attention sur Gaza, mais il ne faut pas oublier ce qui se passe en Cisjordanie. Sur place, les violences se poursuivent, au même titre que les activités de peuplement. La semaine dernière, nous avons appris qu'Israël avait déclaré 800 hectares dans la vallée du Jourdain comme terres domaniales, dans ce que l'Union

européenne a décrit comme « la plus grande confiscation de terres depuis les Accords d'Oslo de 1993 ».

Mon pays, conformément à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité de février 2023 (S/PRST/2023/1), s'oppose fermement à toutes les mesures unilatérales qui entravent la paix, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement, la confiscation de terres palestiniennes et la « légalisation » des avant-postes de colonies, la destruction de maisons palestiniennes et le déplacement de civils palestiniens.

Je voudrais conclure ma déclaration en réaffirmant que mon pays est convaincu qu'il est plus urgent que jamais d'avancer vers une solution pacifique, définitive et juste pour les parties, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de ses informations précieuses et détaillées.

Alors que nous approchons du sixième mois du conflit à Gaza, nous ne pouvons que constater la destruction et la dévastation qui ont suivi les effroyables actes de terreur perpétrés par le Hamas en Israël. Nous condamnons une nouvelle fois sans équivoque le Hamas pour ses actes terroristes odieux.

L'intensité des frappes aériennes et des opérations terrestres israéliennes a provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent à Gaza. Au vu des informations faisant état de plus de 32 000 morts et de près de 2 millions de déplacés, un cessez-le-feu immédiat est absolument nécessaire pour sauver des vies et atténuer les souffrances tant en Israël qu'en Palestine.

Le Japon se réjouit qu'hier, le Conseil de sécurité ait enfin pu adopter une résolution à cet égard (résolution 2728 (2024)), ce qui devrait mener à l'instauration d'un cessez-le-feu pendant le mois sacré du ramadan. Nous exhortons les parties concernées à agir immédiatement et de bonne foi, sur la base de cette résolution, et nous continuons d'appuyer les efforts diplomatiques en cours menés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar en vue d'une cessation immédiate des hostilités et de la libération des otages.

Le Japon est vivement préoccupé par le risque de débordement régional du conflit. Dans ce contexte, une offensive militaire à Rafah serait catastrophique non seulement pour Gaza, mais aussi pour l'ensemble de la région, et ne doit donc en aucun cas être mise à exécution.

Nous déplorons les récents projets du Gouvernement israélien de saisir des centaines d'hectares de terres en Cisjordanie occupée. Les activités de peuplement israéliennes violent le droit international, et nous demandons à Israël de cesser immédiatement ces actions, ainsi que d'autres actions unilatérales telles que la violence des colons et le déplacement forcé de Palestiniens.

Pour terminer, la résolution 2728 (2024) apporte une lueur d'espoir en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient. La solution des deux États, où Israël et un État palestinien indépendant vivraient côte

à côte dans une coexistence pacifique, demeure la voie la plus viable pour instaurer une paix durable dans ce conflit qui dure depuis des décennies. Le Japon continuera de collaborer dans un esprit constructif avec les autres membres du Conseil à cette fin.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 12 h 5.